

Compte rendu de la réunion du comité directeur de la SSMIG du 11 février 2016

Nouvelles règles relatives à l'attribution de crédits pour la formation continue essentielle

Bernadette Häfliger Berger

Secrétaire générale de la SSMIG

Lors de sa dernière réunion, le comité directeur a établi de nouvelles règles pour le processus de la formation continue essentielle et l'a uniformisé. En outre, des décisions majeures ont été prises pour l'optimisation continue du bureau administratif et le contrat de coopération avec l'association professionnelle mfe a été discuté.

Attribution de crédits pour la formation continue essentielle

Il était nécessaire d'uniformiser et d'optimiser les processus divergents de la SSMG et de la SSMI dans le domaine de la formation continue essentielle.

A cette fin, il était crucial pour le comité directeur de la SSMIG de continuer à intégrer dans ce processus les délégués cantonaux de la SSMG. Ils représentent un trait d'union essentiel entre les associations cantonales et le comité central et jouent un rôle capital dans l'assurance qualité des manifestations de formation continue.

Automatisation des demandes

Une nouvelle base de données doit permettre une automatisation considérable des demandes via le site Internet. L'examen formel est ensuite assuré par le bureau administratif. En cas de questions de fond, un triage est par la suite effectué: les demandes qui concernent exclusivement des formations continues dans le domaine de la médecine de famille sont transférées aux délégués cantonaux et celles qui s'adressent également aux internistes hospitaliers sont transférées au président de la commission de formation continue, le Docteur Donato Tronolone.

La décision définitive, y compris l'attribution de crédits, est ensuite délivrée par le bureau administratif pour toutes les manifestations. La nouveauté est que ce processus s'appliquera également pour les établissements de formation postgraduée automatiquement accrédités. La mise en œuvre de ce processus sera concrétisée au cours des prochains mois avec l'ensemble des parties impliquées.

Commission de formation continue

Lors de sa réunion, le comité a élu les membres de la commission de formation continue, mais il recherche encore au minimum deux internistes hospitaliers pour compléter cette commission essentielle.

Membres de la commission de formation continue

- Donato Tronolone, président
- Monika Büttiker
- Alberto Chiesa
- Myriam Oberle
- Romeo Providoli

La réalisation de contrôles aléatoires doit également garantir à l'avenir que les médecins exerçant la médecine interne générale accordent une grande importance à la formation continue personnelle. Le bureau administratif apporte son soutien en cas de questions relatives à la formation continue et offre son assistance pour l'atteinte des objectifs individuels de formation continue.

Affiner le profil professionnel de l'interniste généraliste

Le profil professionnel de l'interniste généraliste qui a été élaboré par la commission de formation postgraduée a fait l'objet d'une intense discussion et a été adopté à l'occasion de la réunion du comité directeur. Il sera présenté ultérieurement dans *Primary and Hospital Care*.

Responsabilité
rédactionnelle:
Bernadette Häfliger Berger,
SSMIG

Des consultations spécialisées ne seront plus reconnues en tant que formation postgraduée

Par ailleurs, le comité directeur soutient la décision de la commission de formation postgraduée de ne plus reconnaître en tant que formation postgraduée en médecine interne générale les consultations spécialisées dans des sous-disciplines après l'expiration de la période de transition à la fin 2017, conformément au programme de formation postgraduée.

Une enquête de la SSMIG a révélé qu'il y avait globalement en Suisse suffisamment de postes d'assistantat au cabinet médical et de places de formation postgraduée dans des policliniques de médecine interne générale et des services d'urgence et ce faisant, il peut être exigé que la formation postgraduée en médecine interne générale ambulatoire soit effectuée en dehors des consultations spécialisées, conformément au programme de formation postgraduée actuel. Toutefois, une amélioration de l'information à ce sujet s'avère encore nécessaire.

Une société de discipline forte, mais pas de redondances

Avec la création de la SSMIG comme unique société de médecine interne générale, il est également nécessaire de redéfinir la relation avec l'association «Médecins de famille et de l'enfance Suisse» (mfe). Dans ce contexte, le comité directeur de la SSMIG tient avant tout à éviter les redondances et en même temps, à positionner de façon optimale la SSMIG en tant que société de discipline forte dans l'exécution de ses tâches. Dans la coo-

pération future avec mfe, il convient de s'appuyer sur les forces existantes.

Le bureau administratif sera basé à Berne

En plus de diverses optimisations organisationnelles, le comité directeur a décidé de délocaliser le siège du bureau administratif à Berne à compter du 1^{er} juillet 2016. Cette mesure vise à garantir que la SSMIG soit située à proximité d'organisations partenaires majeures et de la politique fédérale. Par ailleurs, grâce à la grande salle de réunion du nouveau bureau administratif, toutes les réunions du comité directeur et des commissions permanentes pourront s'y dérouler de manière centralisée, ce qui facilitera non seulement la coordination mais également la collaboration mutuelle.

Siège du bureau administratif à compter du 1^{er} juillet 2016:
Monbijoustrasse 43, Berne

Prise de position sur la révision de l'AI

Pour finir, le comité directeur a adopté une prise de position dans le cadre de la procédure de consultation sur la révision de l'AI, en soulignant tout particulièrement la fonction de coordination essentielle des médecins de famille et de l'enfance dans l'intégration des personnes atteintes dans leur santé sur le marché du travail primaire. La prise de position complète peut être consultée dans l'espace réservé aux membres du site Internet www.sgaim.ch.

Correspondance:
Bernadette Häfliger Berger
Generalsekretärin,
SGAIM – Schweizerische
Gesellschaft für
Allgemeine Innere Medizin
Solothurnerstrasse 68
Postfach
CH-4002 Basel
[bernadette.haefliger\[at\]
sgim.ch](mailto:bernadette.haefliger[at]sgim.ch)